



35^e session du Conseil des droits de l'homme

Point 4 de l'ordre du jour

Situations des droits de l'homme qui requièrent l'attention du Conseil

Genève, le 15 juin 2017

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse déplore l'usage de la peine de mort et ses conditions d'application, en particulier dans plusieurs pays. Elle s'inquiète que l'**Iran** et l'**Arabie Saoudite** y recourent pour des délits qui ne sont pas des « crimes les plus graves », y compris des délits liés à la drogue. La Suisse appelle aussi à l'arrêt immédiat des exécutions de personnes de moins de 18 ans au moment des faits. Au **Nigéria**, la Suisse déplore l'élargissement, dans plusieurs Etats fédérés, du catalogue des crimes passibles de la peine de mort. Elle appelle le gouvernement à tout faire pour maintenir le moratoire sur les exécutions.

Aux **Etats-Unis**, l'interruption du moratoire de facto en Arkansas, où les exécutions ont été précipitées en fonction de la date de péremption des substances létales utilisées, est une autre source d'inquiétude. En **Chine**, malgré la réduction du champ des infractions passibles de la peine de mort, la Suisse reste préoccupée par le nombre élevé de condamnations et d'exécutions, ce souvent pour des crimes qui ne sont pas des « crimes les plus graves » selon la jurisprudence internationale.

La Suisse appelle les pays concernés à réduire la liste de crimes passibles de la peine de mort et à introduire un moratoire en vue de l'abolition de la peine capitale.

Monsieur le Président,

La pression croissante contre la société civile est un développement inquiétant dans plusieurs pays. La Suisse s'inquiète du climat menaçant au **Mexique** envers des membres de la société civile, journalistes, défenseurs des droits de l'homme ou familles à la recherche de proches disparus, en particuliers les récents assassinats. Elle attend du gouvernement qu'il protège les personnes particulièrement exposées et renforce la lutte contre l'impunité des auteurs de ces crimes.

En **Hongrie**, la Suisse s'inquiète de l'adoption de la Loi sur la transparence des organisations financées par l'étranger, qui constitue une atteinte à la pluralité de la société civile et une restriction additionnelle à la liberté de ses acteurs.

Enfin, la Suisse est préoccupée par l'adoption en **Egypte** de la nouvelle loi sur les ONG. Elle redoute que la mise en œuvre de cette loi ne limite davantage le champ d'action de la société civile indépendante et complique les projets de coopération internationale. La société civile joue un rôle-clé dans la promotion et la protection des droits de l'homme – un but auquel l'Egypte a souscrit en tant que membre de ce Conseil.

Je vous remercie.